

Marianne Boulc'h

Le 18 Juin 2015

Intervention sur l'approbation du contrat de plan État Region et du contrat de plan inter régional État-régions 2015-2020 vallée de la Seine

Disons-le clairement : le groupe EELV est relativement satisfait de ce rapport relatif à l'approbation du CPER et du CPIER.

Relativement car, si l'Etat a accepté la plupart des amendements que notre groupe a portés depuis la séance de février dernier, le CPIER Vallée de la Seine ne convient toujours pas à la vision que les écologistes se font de l'aménagement de cette vallée.

S'agissant d'abord du Contrat de Plan État-Région :

Au total, 7,3 milliards d'euros seront donc investis conjointement par l'Etat et la Région sur la période de contractualisation, soit 25% de plus que dans le précédent contrat. Ce montant important est à la mesure des besoins de notre région et nous en sommes satisfaits.

Pour autant, vous pouvez compter sur notre vigilance pour que les crédits prévus soient effectivement inscrits et consommés. Notre groupe n'a pas cessé d'alerter cette assemblée sur les manquements constatés dans l'exécution effective des précédents contrats de plan et nous continuerons de le faire à l'avenir.

Autre point sur lequel je tenais à attirer votre attention, et que mon groupe continue d'avoir à l'esprit : pourquoi poursuivre cette démarche de contractualisation à l'heure où nous devons approfondir la décentralisation ? Car en effet, ces contrats de plan perpétuent de fait une forme de tutelle de l'Etat, en maniant la carotte financière pour influencer sur les choix des collectivités territoriales.

Cela étant dit, la signature du CPER et sa réussite reste un énorme enjeu pour les politiques régionales, comme le montrent les différents volets du contrat.

Le premier d'entre eux, le **Volet mobilité**, était attendu pour sécuriser et stabiliser toute l'action régionale en matière de transport, et notamment du Nouveau grand Paris : c'est à dire le Grand Paris Express et le Plan de mobilisation pour les transports du quotidien. On notera avec intérêt la présence inédite d'actions en faveur de la mobilité à vélo et le retrait des tableaux de l'opération sur le barreau de Gonesse.

En revanche, le **Volet Enseignement et Emploi** ne nous convainc guère. Les crédits engagés et la stratégie de développement qu'il reprend à son compte sont modestes si ce n'est contre-productif. Ce volet entérine une fois de plus une vision sarkozyste de la compétitivité, dans la seule optique d'un potentiel développement économique.

Le Volet Transition écologique et énergétique.

Nicolas Hulot et Pierre Radanne ce matin ont, chacun à leur manière, souligné l'urgence à agir pour contrer le dérèglement climatique. Ils ont également insisté sur le volontarisme et l'inventivité dont nous devons faire preuve pour que la transition énergétique de l'Ile-de-France soit engagée plus profondément et plus rapidement. Le contrat de plan État Région qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui va indéniablement dans le bon sens, quand bien même nous, écologistes, nous pensons indispensable d'accélérer davantage la transition écologique de nos territoires, pour répondre aux urgences climatiques, environnementales, économiques et sociales de nos territoires. J'insisterai sur un point particulier de ce volet, dont nous, écologistes, sommes fiers : aux côtés de la région, l'Etat a finalement accepté de maintenir dans le temps ses financements à Airparif à hauteur de 1,5 millions d'euros en crédits de fonctionnement. Cette stabilité dans le temps des financements publics permettra à Airparif de poursuivre ses actions et de continuer à assurer ses missions essentielles de surveillance de la qualité de l'air et de transmission d'informations fiables et incontestables au bénéfice de tous les habitants d'Ile-de-France.

Enfin, le **Volet Territorial** est lui aussi satisfaisant, mais, puisque l'application de ce volet sera à l'examen plus tard dans la séance plénière, je vais conserver le temps de parole qu'il me reste pour aborder le **CPIER Vallée de la Seine**.

Le volet du CPIER, relatif au Plan Seine a rencontré tout notre intérêt, dès lors qu'il vise à lutter contre les risques d'inondation, l'artificialisation des berges et la préservation de la biodiversité. En revanche, le premier volet, relatif au la Vallée de la Seine ne correspond en rien aux besoins et à l'idée que nous défendons de l'aménagement du territoire et de la coopération inter-régionale.

En effet, le CPIER Vallée de la SEINE ne parvient pas à éviter trois écueils longempts identifiés par notre groupe : Port Seine Métropole Ouest / Le Port de Triel / et la ligne Serqueux Gisors. Je ne développerai pas plus ce sujet, notre groupe s'étant déjà exprimé à de nombreuses reprises sur ces sujets.

Au vu de ces éléments et pour toutes ces raisons, le groupe EELV approuvera les articles 1 et 3 de la délibération, mais s'abstiendra de voter l'article 2.

Je vous remercie